

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 4 juin 2018
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public
- 10.04** Faits saillants du rapport sur la situation financière
1182365015

CONDOLÉANCES

- 10.05** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Denise Carrière Bourbonnais à la suite de son décès survenu le 27 avril 2018.

FÉLICITATIONS

- 10.06** Féliciter Miranda Tcheoutchoua des Kilomaîtres de LaSalle qui a battu le record du Québec du lancer extérieur du marteau de 3 kg lors de la Classique printanière à Longueuil.
- 10.07** Féliciter Allison Engo qui s'est méritée une médaille d'or à l'occasion de l'Expo-sciences pancanadienne à Ottawa.
- 10.08** Féliciter Audrey Plante-Mailloux qui s'est méritée une médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour son engagement communautaire et social
- 10.09** Féliciter deux jeunes athlètes du Club Jeune Aire LaSalle qui ont remporté une médaille d'or lors de la compétition provinciale. Malika Dubé a remporté la médaille d'or aux barres et Maya Matusz a remporté la médaille d'or aux poutres.
- 10.10** Féliciter le Centre de la petite enfance, L'Aventurlure de LaSalle à l'occasion de son 30e anniversaire de fondation.

PROCÈS-VERBAL

- 10.11** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2018

10.12 Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 mai 2018
1182363034

10.13 Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 16 mai 2018.
1187151026

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT DE CONSTRUCTION, D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

20.01 Accorder un contrat de 499 566,38 \$, taxes incluses, à Gestion Septem pour des travaux de ventilation pour l'amélioration du confort au Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux, suite à l'appel d'offres public n° 543288 (4 soumissionnaires).
1180269005

20.02 Accorder un contrat de 51 428,32 \$, taxes incluses, à Clôture Fortin pour la fourniture et la réparation de clôtures à mailles de chaîne suite à l'appel d'offres sur invitation n° 542979 (2 soumissionnaires).
1187151028

20.03 Accorder un contrat de 4 134 419,44 \$ à Norgéreq Ltée pour la construction du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité, suite à l'appel d'offres public n° 533605 et autoriser une dépense totale de 4 184 419,44 \$, taxes incluses. (4 soumissionnaires)
1180269006

20.04 Amender la résolution CA18 20 0196 relative au contrat octroyé à Profilco pour des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée afin d'ajouter un montant de 11 391,35 \$, taxes incluses, pour les contingences augmentant ainsi la dépense maximale du contrat à 239 222,02 \$, taxes incluses.
1186152011

ENTENTE

20.05 Approuver les baux de location avec Les Constructions G. Melatti afin de permettre l'utilisation de deux terrains privés sur l'avenue Dollard pour l'installation de trois bollards pour l'implantation d'abribus et mandater la directrice des Travaux publics à signer ces baux.
1186152002

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.06 Accorder deux contributions financières de 300 \$ à la Fondation Cavelier-De LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala méritas du 6 juin 2018 et du gala sportif du 5 juin 2018 de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle.
1186818054

20.07 Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle pour soutenir la réalisation de la Semaine italienne le 7 août 2018 au parc Ouellette. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
1183630002

20.08 Féliciter la Maison des jeunes de LaSalle à l'occasion de son 10e anniversaire de fondation et accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.
1186818061

20.09 Autoriser la signature des conventions à intervenir avec quatre organismes pour la tenue d'activités estivales de quartier pour les enfants.
1186818055

20.10 Autoriser la signature des conventions à intervenir avec la Maison des jeunes de LaSalle, les Loisirs Laurendeau-Dunton et le Centre multiculturel de ressources de LaSalle dans le cadre du programme montréalais « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue » et du programme « Sécurité urbaine sur le territoire de LaSalle » de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine. Accorder une contribution financière totale de 155 400 \$ à cette fin.
1186818059

30 – Administration et finances

DESIGNATION

30.01 Désigner monsieur Mathieu Dubois, agent de développement culturel, pour agir à titre de représentant autorisé de l'arrondissement auprès de l'organisme Les Voyagements - théâtre de création en tournée.
1185986004

ÉVÉNEMENT

30.02 Accorder aux résidents la permission de fermer la rue Bannon, entre les avenues Sénécal et Gérald, pour y tenir une fête des voisins le 10 juin 2018. L'activité sera remise au 17 juin 2018 en cas de pluie.
1186818057

30.03 Autoriser Les Aînés de LaSalle à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 24 juillet 2018 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 26 juillet 2018.
1186818058

30.04 Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 12 juin 2018.
1186818056

30.05 Autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 28 juillet 2018 dans le terrain de stationnement du centre commercial Rio-Can.
1183630001

30.06 Autoriser Metro Nissan à tenir sa vente sous la tente annuelle du 2 au 30 juin 2018.
1182365013

AUTORISATION DE DÉPENSE

30.07 Entériner une dépense additionnelle de 455 \$, taxes incluses, pour la location d'autoniveleuses majorant ainsi la dépense totale autorisée de 3 649 012,21 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 3 649 467,21 \$, taxes incluses.

186152009

30.08 Entériner une dépense additionnelle de 1 200 \$, taxes incluses, pour la location des chargeurs articulés majorant ainsi la dépense totale autorisée de 819 000 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 820 200 \$, taxes incluses.

1186152010

30.09 Autoriser une dépense additionnelle de 5 010,03 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues dans le cadre du contrat accordé aux Consultants en développement et gestion urbaine Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 120 781,24 \$ à 125 791,27 \$, taxes incluses

1187151027

30.10 Autoriser un budget additionnel de 52 000 \$, taxes incluses, selon l'entente-cadre no 1197602 aux Consultants S.M. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la surveillance et aux contrôles qualitatifs des matériaux de construction de conduites d'égout, d'aqueduc, de trottoir et de pavage des rues C et D du projet domiciliaire Bobois et autoriser l'utilisation du surplus pour effectuer cette dépense. La dépense totale de 125 329,90 \$ sera remboursée selon les modalités de l'entente approuvée entre le promoteur et la ville.

1187151025

REDDITION DE COMPTES

30.11 Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 26 avril au 21 mai 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2018.

1183035006

40 – Réglementation

ADOPTION

40.01 Adopter le règlement LAS-0119 sur la publication des avis publics de l'arrondissement de LaSalle

PROJET PARTICULIER D'URBANISME

40.02 Adopter le projet de résolution (PP-14) visant à autoriser l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement.

1182363018

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.03** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre d'ajouter des ouvertures sur la façade principale et la façade latérale droite d'un bâtiment industriel situé aux 990 à 998, rue d'Upton
1182363043
- 40.04** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir, sur sa façade latérale droite, un bâtiment industriel situé au 9321, rue Airlie
1182363042
- 40.05** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation unifamiliale située au 145, rue Smith
1182363041
- 40.06** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la rénovation du bâtiment principal et du garage détaché d'une habitation unifamiliale située au 66, avenue Strathyre
1182363040
- 40.07** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement extérieur des murs, l'agrandissement d'une fenêtre et la peinture de la brique d'une habitation unifamiliale située au 1009, 34e Avenue
1182363039
- 40.08** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement du mur pignon de la façade principale et du revêtement de la partie supérieure des murs d'une habitation unifamiliale située au 7506, rue Bannon
1182363038
- 40.09** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie des revêtements extérieurs des murs et la rénovation de plusieurs autres éléments de l'habitation bifamiliale située aux 194 et 196, 5e Avenue
1182363037
- 40.10** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 2366 et 2368, rue Shirley
1182363036
- 40.11** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 2362 et 2364, rue Shirley
1182363035

NETTOYAGE DE TERRAIN

- 40.12** Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage sur une propriété située sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles
1182363045

DOMAINE PUBLIC

- 40.13** Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de mars et avril 2018
1182363046

COMPENSATION MONÉTAIRE

- 40.14** Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 33 620 \$ pour une demande de permis visant la construction d'un bâtiment multifamilial sur un lot situé sur la rue Lyette.
1182363044

50 – Ressources humaines

- 50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines.
1186456006

60 – Information

- 60.01** Dépôt de documents

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1182365015

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Faits saillants du rapport sur la situation financière

Tel que prévu à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* la mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-06-01 08:49

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182365015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Faits saillants du rapport sur la situation financière

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* , le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier lors d'une séance ordinaire en juin. Le rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Rapport sur les faits saillants du rapport sur la situation financière de LaSalle

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-05-30



Dossier # : 1182363034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 mai 2018

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 mai 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 19:18

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182363034**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 mai 2018

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 mai 2018.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-05-24



Dossier # : 1187151026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 16 mai 2018.

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 16 mai 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-29 08:37

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187151026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 16 mai 2018.

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 16 mai 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-24

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1180269005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Septem Inc. pour des travaux de ventilation pour l'amélioration du confort au Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 499 566,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 543288 - Contrat BAT.18-325 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 499 566,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de ventilation pour l'amélioration du confort au Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Gestion Septem Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 543288 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 499 566,38 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-28 10:16

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180269005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Gestion Septem Inc. pour des travaux de ventilation pour l'amélioration du confort au Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 499 566,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 543288 - Contrat BAT.18-325 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle est un bâtiment de trois niveaux avec une structure en bois. Le rez-de-chaussée, comprenant les salles d'accueil, de théâtre et d'exposition, est chauffé, ventilé et climatisé par deux unités au toit. Par contre, la plupart des locaux du 1^{er} et 2^e étages, ne sont ni ventilés ni climatisés.

Un appel d'offres public a été lancé le 27 mars 2018 pour des travaux de ventilation pour l'amélioration du confort au Centre Culturel et Communautaire Henri-Lemieux dans l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 28 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 avril 2018 à 10 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à fournir et installer une unité de toit pour ventiler, climatiser et chauffer les 1^{er} et 2^e étages. Ceci implique aussi l'installation d'un réseau de distribution de l'air sur ces deux étages, la mise en place d'un réseau de contrôle du nouveau système de ventilation et l'intégration du système de contrôle de chauffage existant dans le nouveau système. De plus, des travaux électriques sont nécessaires pour l'alimentation des nouveaux équipements.

JUSTIFICATION

Six (6) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres, quatre (4) ont déposé une soumission dont une a été rejetée.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par un professionnel mandaté par l'arrondissement et le montant de l'octroi.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Gestion Septem Inc.	454 151,25 \$	45 415,13 \$	499 566,38 \$
Le Groupe Cento.	562 227,75 \$	56 22,78 \$	618 450,53 \$
HVAC Inc.	588 672,00 \$	58 867,20 \$	647 539,20
Dernière estimation réalisée	534 633,75 \$	53 463,38 \$	588 097,13 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			588 518,70 \$ 17,81
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			147 972,83 \$ 29,62
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-88 530,75 \$ (15,05)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			118 884,15 \$ 23,80
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 15,05 % inférieur au montant de l'estimation.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Gestion Septem Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 45 415,13 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 499 566,38 \$, taxes incluses et sera assumée `à 100 % par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Juin 2018

Fin des travaux: Décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SAVARD
C/d edifices & equipements <<arr.lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-04-26



Dossier # : 1187151028

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clôture Fortin pour la fourniture et service pour la réparation de clôtures à mailles de chaîne dans l'arrondissement de LaSalle – Contrat : 51 428,32 \$ taxes incluses- Appel d'offres sur invitation no 542979 contrat A.P. 18-1768 (2 soumissionnaires) .

D'accorder un contrat à Clôture Fortin pour la fourniture et service pour la réparation de clôtures de chaîne dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2018 – Contrat : 51 428,32 \$ taxes incluses- Appel d'offres sur invitation no 542979 contrat A.P. 18-1768.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-31 17:11

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151028

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clôture Fortin pour la fourniture et service pour la réparation de clôtures à mailles de chaîne dans l'arrondissement de LaSalle – Contrat : 51 428,32 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 542979 contrat A.P. 18-1768 (2 soumissionnaires) .

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire effectuer des réparations de clôtures à mailles de chaîne. Les travaux consistent à procéder à la réparation, l'ajustement, le remplacement et/ou l'installation de clôtures en mailles de chaîne de diverses hauteurs, dans divers parcs. Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 3 avril 2018, afin de trouver une entreprise pour effectuer des travaux de des réparations de clôtures à mailles de chaîne, pour l'année 2018 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture.

Aucun addenda n'a été émis :

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La soumission a été préparée de façon à réaliser des réparations de clôtures à mailles de chaîne dans l'arrondissement de LaSalle selon les besoins. Sept (7) soumissionnaires ont été invités et deux (2) soumissionnaires ont déposés une soumission. L'AMF n'est pas nécessaire pour ce type de service uniquement pour des contrats avec un montant supérieur à 1 000 000 \$,

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conforme et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi. Un seul soumissionnaire est conforme, le deuxième devant être rejeté dû à l'absence du cautionnement de soumission et de la lettre d'engagement.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Contingences
			Total
1	Clôture Fortin	48 979,35 \$	2 448,97 \$
			51 428,32 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	46 737,34 \$	2 336,87 \$	49 074,20 \$
Coût moyen des soumissions conformes			51 428,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			2 354,11 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			4,80

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 4,8% supérieur au montant de l'estimation.

Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes. L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Clôture Fortin, le seul soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 51 428,32 \$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention des services des finances.

Le montant total de 51 428,32 \$, taxes incluses, provient entièrement du budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y aura aucun impact sur les citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Mi juin 2018

Fin des travaux :Mi juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-05-25



Dossier # : 1180269006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour des travaux de construction du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 4 184 419,44 taxes incluses (contrat : 4 134 419,44 \$ + incidences : 50 000,00 \$) - Appel d'offres public n° 533605 - Contrat BAT.18-333 (4 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 4 184 419,44 taxes incluses comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour des travaux de construction du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Norgéreq Ltée. le contrat de l'appel d'offres public n° 533605 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 4 134 419,44 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-30 09:47

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180269006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée pour des travaux de construction du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 4 184 419,44 taxes incluses (contrat : 4 134 419,44 \$ + incidences : 50 000,00 \$) - Appel d'offres public n° 533605 - Contrat BAT.18-333 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La piscine et le pavillon des baigneurs du parc Lacharité présentent un indice de vétusté physique important. L'état du bassin avec de nombreuses fissures, présenterait un danger pour les usagers si aucun travaux n'était réalisé. À cette problématique majeure s'ajoute la fin de vie utile de tous ses équipements tels que filtres, équipements mécaniques et électriques.

Pour la période 2017-2019 du programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes, le projet de reconstruction de la piscine extérieure du parc Lacharité et du pavillon des baigneurs pourra bénéficier d'une aide financière correspondant à 100% des coûts admissibles.

Un appel d'offres public a été lancé le 20 mars 2018 pour des travaux de construction du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 34 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 avril 2018 à 10 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1642 12 octobre 2016 Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

CM14 1123 24 novembre 2014 Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

CM13 0340 23 avril 2013 Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

Résolution CA17 20 0174 adoptée le 3 avril 2017 : D'autoriser une dépense maximale

de 159 927,01 \$ taxes incluses, pour des services professionnels pour la rénovation du pavillon des baigneurs et de la piscine du parc Lacharité de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Viau Bastien Gosselin Architectes Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 480698 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 159 927,01 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Au présent contrat les travaux comprennent principalement :

- Démolir la piscine et le chalet existant ;
- Construire une nouvelle piscine de 25 mètres de long et 12,8 mètres de large ;
- Construire une aire de jeux d'eau avec une plage à pente douce et une surface antidérapante adjacente à la nouvelle piscine ;
- Construire un nouveau chalet avec douches et vestiaires hommes, femmes et personnes à mobilité réduite ;
- Aménager les espaces extérieurs avec des éclairages pour le soir et des surfaces gazonnées et bétonnées et une aire de support à vélo ;
- Installer une nouvelle clôture ;
- Aménager une entrée charretière.

JUSTIFICATION

Dix (10) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres, quatre (4) ont déposé une soumission dont une a été rejetée.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par un professionnel mandaté par l'arrondissement et le montant de l'octroi.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Norgérec Ltée.	3 758 563,13 \$	375 856,31 \$	4 134 419,44 \$
Construction Arcade	3 949 736,18 \$	394 973,62 \$	4 344 709,79 \$
Céleb Constructiion Ltée	4 425 387,75 \$	442 538,78 \$	4 867 926,53 \$
Estimation réalisée	2 923 768,13 \$		2 923 768,13 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			4 449 018,59 \$ 7,61
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			733 507,09 \$ 17,74
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			1 210 651,31 \$ 41,41
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (<i>la deuxième plus basse – la plus basse</i>)	210 290,35 \$ 5,09
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (<i>(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse</i>) x 100	

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé l'estimation de la firme ayant préparé les documents d'appels d'offre à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 41,41 % supérieur au montant de l'estimation. Étant donné le résultat de plusieurs appels d'offres dans un domaine connexe dans la même période de soumissions, l'arrondissement a donné un mandat afin de réaliser une deuxième estimation par la firme Consultants Legico-Chp Inc. selon l'entente-cadre no 1201916 de la Ville de Montréal. Cette estimation, réalisée selon la méthode coût de construction et incluant les nombreux facteurs reliés au marché, a permis de valider que les coûts de construction doivent être réajustés à la hausse. Ce deuxième estimé (4 520 209,84 \$) a démontré dans ce dossier que le plus bas soumissionnaire conforme est 8,53 % inférieur au montant de l'estimation réalisée par une firme experte en estimation. Nous pouvons donc confirmer que certains éléments tels que le moment de l'appel d'offres et les nombreux appels d'offres sur le marché présentement sont des éléments pouvant expliquer la différence entre les deux estimations.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Norgérec Ltée., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences de 10 % du contrat soit un montant de 375 856,31 \$ taxes incluses, sont prévues dans la soumission afin de couvrir les travaux imprévus.

Un montant de 50 000,00 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux de construction. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière d'éventuels travaux effectués par les services d'utilités publiques et le contrôle qualitatif d'un laboratoire et spécifiquement la gestion des sols contaminés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux sont payés à 100% par le programme aquatique Montréal.

La dépense de 4 184 419,44 \$ taxes incluses sera assumée comme suit :

- Un montant maximal de 3 820 932,69 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-052;

La dépense est assumée à 100 % par le ville centre. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux de construction de la piscine et des installations du parc Lacharité, permettra la mise aux normes de tous les systèmes afin de maintenir le bon déroulement des activités aquatiques de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Septembre 2018

Fin des travaux: Juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports
Alain LAVOIE, LaSalle

Lecture :

Dominique LEMAY, 25 mai 2018
Alain LAVOIE, 24 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-24

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1186152011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA18 20 0196 relative au contrat octroyé à Profilco Inc.pour des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée pour l'année 2018 (avec option de renouvellement pour l'année 2019) afin d'ajouter un montant de 11 391,35 \$, taxes incluses, pour les contingences augmentant ainsi la dépense maximale du contrat à 239 222,02 \$, taxes incluses, (contrat : 227 830, 67 \$ + contingences : 11 391, 35 \$).

Amender la résolution CA18 20 0196 relative au contrat octroyé à Profilco Inc. pour des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée pour l'année 2018 (avec option de renouvellement pour l'année 2019) afin d'ajouter un montant de 11 391,35 \$, taxes incluses, pour les contingences augmentant ainsi la dépense maximale du contrat à 239 222,02 \$, taxes incluses, (contrat : 227 830, 67 \$ + contingences : 11 391, 35 \$).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-28 08:20

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA18 20 0196 relative au contrat octroyé à Profilco Inc.pour des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée pour l'année 2018 (avec option de renouvellement pour l'année 2019) afin d'ajouter un montant de 11 391,35 \$, taxes incluses, pour les contingences augmentant ainsi la dépense maximale du contrat à 239 222,02 \$, taxes incluses, (contrat : 227 830, 67 \$ + contingences : 11 391, 35 \$).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée tel que : traverses piétonnières protégées et non protégées, flèches, pistes cyclables, etc. Le marquage est fait annuellement sur tout le territoire de l'arrondissement.
 Un contrat a été octroyé à Profilco Inc. au montant de 227 830, 67 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0196 - 10 mai 2018 - D'accorder à Profilco Inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2018 (avec option de renouvellement pour l'année 2019) , aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 227 830,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16863.

DESCRIPTION

Une dépense maximale de 11 391,35 \$, taxes incluses, doit être autorisée afin de permettre la réalisation des travaux non planifiés suscités par une situation inattendue, imprévue et imprévisible en 2018. La Directrice des Travaux publics pourra autoriser l'utilisation de ces contingences tel que décrit dans le règlement LAS-0040 sur la délégation de pouvoirs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention des finances.
 Le montant total de 11 391,35 \$, taxes incluses, provient entièrement du budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y aura aucun impact sur les citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 25 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

Le : 2018-05-24



Dossier # : 1186152002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les baux de location entre Les Constructions G. Melatti inc. et la Ville de Montréal afin de permettre l'utilisation de deux terrains privés sur l'avenue Dollard pour l'installation de trois bollards pour l'implantation d'abribus et mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer ces baux de location.

D'approuver les baux de location entre Les Constructions G. Melatti inc. et la Ville de Montréal (joints en annexe) afin de permettre l'utilisation de deux terrains privés sur l'avenue Dollard pour l'installation de trois bollards pour l'implantation d'abribus et mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer ces baux de location.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 19:24

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les baux de location entre Les Constructions G. Melatti inc. et la Ville de Montréal afin de permettre l'utilisation de deux terrains privés sur l'avenue Dollard pour l'installation de trois bollards pour l'implantation d'abribus et mandater la directrice des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer ces baux de location.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PRR 2016, l'arrondissement de LaSalle a réalisé des travaux modifiant de façon importante le concept de l'avenue Dollard entre les rues Gloria et Jean-Brillon. L'espace prévu pour deux abribus tenait compte de la création de servitude. La Ville et la STM ont réévalué le concept des abribus afin de donner le même service aux résidants tout en réduisant l'espace nécessaire du terrain privé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les deux abribus à installer par la STM ou son mandataire dûment autorisé seront de type marquise, réduisant ainsi l'empreinte au sol de façon importante. Afin de permettre le déneigement, ces abribus seront installés à la limite du trottoir, sur la propriété publique. Pour la protection des usagers et des abribus, trois bollards doivent être installés à l'arrière, sur la propriété publique.

Ci-après la localisation des sites :

- 1730 à 1768, av. Dollard
- 1400, av. Dollard

La superficie de chaque terrain privé visé par les ententes est de 0.40 m x 4.0 m.

JUSTIFICATION

Étant donné qu'une distance suffisante est nécessaire pour permettre le déneigement du trottoir, que les abribus seront installés sur les trottoirs publics à la limite de l'emprise de la rue, et que l'arrondissement désire offrir un service de qualité à ses citoyens, l'utilisation d'une surface du terrain privé est la seule solution permettant l'installation d'abribus. L'accord des propriétaires étant essentiel, les baux de location permettront de réaliser les travaux nécessaires à l'installation des abribus par la STM ou ses représentants. La signature de ces baux de location est indispensable à l'installation des abribus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de ces baux de location permettra de réaliser les travaux nécessaires à l'installation des abribus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

Le : 2018-05-24



Dossier # : 1186818054

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contributions financières de 300 \$ à la Fondation Cavalier-De LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala méritas du 6 juin 2018 et du gala sportif du 5 juin 2018 de l'école secondaire Cavalier-De LaSalle.

D'accorder deux contributions financières de 300 \$ à la Fondation Cavalier-De LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala méritas du 6 juin 2018 et du gala sportif du 5 juin 2018 de l'école secondaire Cavalier-De LaSalle.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-28 10:14

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818054

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contributions financières de 300 \$ à la Fondation Cavalier-De LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala méritas du 6 juin 2018 et du gala sportif du 5 juin 2018 de l'école secondaire Cavalier-De LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons reçu une demande de contribution financière de l'école Cavalier-De LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du gala méritas qui aura lieu le 6 juin 2018 et pour la réalisation du programme souvenir du gala sportif qui aura lieu le 5 juin 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution No CA17 20 0253 adoptée le 1er mai 2017 : D'accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation Cavalier-De LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala méritas du 6 juin 2017 et du gala sportif du 7 juin 2017 de l'école secondaire Cavalier-De LaSalle.

Résolution no CA16 20 0252 adoptée le 2 mai 2016 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'école secondaire Cavalier-De LaSalle par le biais de la Fondation Cavalier-De LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du gala sportif qui aura lieu le 7 juin 2016. D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'école secondaire Cavalier-De LaSalle par le biais de la Fondation Cavalier-De LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du gala méritas qui aura lieu le 8 juin 2016.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'école Cavalier-De LaSalle par le biais de la Fondation Cavalier-De LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du gala méritas qui aura lieu le 6 juin 2018. Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'école Cavalier-De LaSalle par le biais de la Fondation Cavalier-De LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du gala sportif qui aura lieu 5 juin 2018. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 600 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1183630002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de la Semaine italienne le 7 août 2018 au parc Ouellette. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ plus taxes au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de la Semaine italienne le 7 août 2018 au parc Ouellette.

D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsable devront s'assurer qu'aucune boisson alcooliques ne soit vendue à des personnes mineures.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-28 10:15

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183630002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de la Semaine italienne le 7 août 2018 au parc Ouellette. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a fait de « la diversité culturelle » un des enjeux prioritaires de son plan d'affaires pour les prochaines années. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a reçu le mandat de développer un plan d'action pour les années 2016 et 2017 en matière de diversité culturelle. Le plan d'action, articulé autour de 7 orientations et de quelque 34 pistes d'action, est mis en œuvre par la DCSLDS et la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Dans le cadre de la tenue de la Semaine italienne de Montréal, l'arrondissement vient soutenir le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc., le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro et l'Association Messinese de Montreal inc. par la réalisation d'activités locales le 7 août 2018 au parc Ouellette.

Les activités de la semaine italienne de Montréal favoriseront la promotion de la diversité des expressions et le rassemblement de différentes communautés culturelles laSalloise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0440 (1176818085) adoptée le 14 août 2017 : D'accorder une contribution financière de 1000 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera le 8 août 2017.

Résolution CA16 20 0389 (1166818059) adoptée le 4 juillet 2016 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 5 au 14 août 2016.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la Semaine italienne de Montréal, accorder une contribution financière de 1 000 \$ pour soutenir la réalisation d'activités qui sont en collaboration avec des organismes

associés et autoriser Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques le 7 août 2018 dans le parc Ouellette. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineure.

JUSTIFICATION

Cette activité s'inscrit dans les orientations et pistes d'action du Plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.
Les organismes sont reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières de l'ordre de 1 000 \$ proviennent des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-05-24



Dossier # : 1186818061

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter la Maison des jeunes de LaSalle pour son 10e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

De féliciter la Maison des jeunes de LaSalle pour son 10e anniversaire de fondation.
D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-28 10:18

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818061

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter la Maison des jeunes de LaSalle pour son 10e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

CONTENU

CONTEXTE

La Maison des jeunes de LaSalle a fait parvenir une demande de soutien financier pour la réalisation d'activités soulignant le 10^e anniversaire de fondation de l'organisme. L'Arrondissement soutient régulièrement des organismes laSallois qui fêtent un anniversaire tels que 25e, 35e, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Maison des jeunes de LaSalle soulignera son 10^e anniversaire en organisant une fête dans le milieu communautaire laSallois.

JUSTIFICATION

La Maison des jeunes de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-05-25



Dossier # : 1186818055

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature des conventions à intervenir entre quatre organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue d'activités estivales de quartier pour les enfants.

D'autoriser la signature des conventions à intervenir entre quatre organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue d'activités estivales de quartier pour les enfants, soit :

- Héritage Laurentien;
- Club Jeune Aire LaSalle;
- Corporation l'Espoir;
- Loisirs Laurendeau-Dunton.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 17:31

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1186818055**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature des conventions à intervenir entre quatre organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue d'activités estivales de quartier pour les enfants.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle s'associe à des organismes à but non lucratif intervenant en activités physiques et de loisirs et en développement social afin d'offrir à ses citoyens une programmation estivale variée, dont les camps de jour. Les divers organismes visent à offrir de nombreuses activités de sports, de loisirs et d'activités aquatiques accessibles, diversifiées et de qualité.

Le présent dossier recommande l'approbation des nouvelles conventions de camp de jour pour la tenue d'activités estivales de sports et de loisirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA17 20 0316 (1176818059) adoptée le 5 juin 2017 : D'approuver les conventions à intervenir entre cinq organismes et l'arrondissement de LaSalle pour la tenue d'activités estivales de quartier pour les enfants.

Résolution no CA16 20 0324 (1166818045) adoptée le 6 juin 2016 : D'autoriser la signature des conventions à intervenir entre six organismes et l'Arrondissement de LaSalle pour la tenue d'activités estivales de quartier pour les enfants.

DESCRIPTION

Les organismes désignés ci-dessous offrent des activités estivales qui s'adressent principalement aux jeunes de 5 à 17 ans sous la supervision d'animateurs qualifiés selon leurs champs de compétences :

- Héritage Laurentien;
- Club Jeune Aire LaSalle;
- Corporation l'Espoir;
- Loisirs Laurendeau-Dunton.

Certains de ces organismes utiliseront des locaux appartenant à l'Arrondissement tandis que d'autres utiliseront les écoles ciblées par nos ententes originales avec les commissions scolaires.

Les activités se tiendront entre le 25 juin et le 24 août 2018.

JUSTIFICATION

Le programme des camps de jour offert par ces 4 organismes touchant près de 400 enfants/semaine de l'arrondissement de LaSalle permet aux jeunes âgés entre 5 et 12 ans de vivre un été des plus enrichissants. La contribution de l'arrondissement permet aux organismes d'offrir à des jeunes issus de différents milieux de participer à des activités structurées et diversifiées dans leur quartier et permet une intégration des jeunes de communautés culturelles diverses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention sous forme de gratuités pour les installations et services requis offerts par la Ville est évaluée à 23 200 \$.

Le coût approximatif de location des écoles des commissions scolaires est réparti comme suit :

- l'école Grand-Héron (commission scolaire Marguerite-Bourgeoys) : 5 800 \$
- l'école Terre des jeunes (commission scolaire Marguerite-Bourgeoys) : 5 800 \$
- l'école L'Eau-Vive (commission scolaire Marguerite-Bourgeoys) : : 5 800 \$
- l'école Sainte-Catherine-Labouré (commission scolaire Marguerite-Bourgeoys) : 5 800 \$

Le coût approximatif du service de transport en autobus est de 5 500 \$ pour la saison estivale. La gratuité pour l'accès aux piscines est prévue au règlement de tarification.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 24 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-23

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice

**Dossier # : 1186818059**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature des conventions à intervenir avec trois organismes dans le cadre du programme montréalais « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue » et du programme « Sécurité urbaine sur le territoire de LaSalle» de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle. Accorder une contribution financière de 155 400 \$ à cette fin.

D'autoriser la signature des conventions à intervenir avec trois organismes dans le cadre du programme montréalais « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue » et du programme « Sécurité urbaine sur le territoire de LaSalle» de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 155 400 \$ à cette fin :

- Maison des jeunes de LaSalle - projet Point de mire pour un montant de 55 070,00 \$;
- Maison des jeunes de LaSalle - projet Savoir se voir en gang pour un montant de 40 740,00 \$;
- Loisirs Laurendeau-Dunton - projet Sécurité urbaine TACSU et TANDEM (animation parcs) pour un montant de 49 240 \$
- Centre multiculturel de ressources de LaSalle - projet Soutenir les individus, les familles et la communauté en santé (S.H.I.F.C.) pour un montant 10 350 \$

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ces conventions.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-28 11:50**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818059

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature des conventions à intervenir avec trois organismes dans le cadre du programme montréalais « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue » et du programme « Sécurité urbaine sur le territoire de LaSalle» de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle. Accorder une contribution financière de 155 400 \$ à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Désireuse d'entreprendre des actions visant la réduction du phénomène des gangs de rue de façon durable, la Ville de Montréal a mis en place un comité directeur **Ville-Gangs de rue** en 2005, suite aux épisodes de règlements de compte entre gangs de rue au centre-ville de Montréal durant l'été 2004. Ce comité a conçu un plan d'action prévoyant quatre axes d'intervention : communication, prévention, répression/dissuasion et recherche. Afin de concentrer les ressources là où les besoins étaient les plus manifestes, 8 arrondissements prioritaires ont été identifiés, dont LaSalle, en fonction des critères suivants :

- 1) la présence simultanée d'un problème persistant, soit un gang majeur et des groupes émergents;
- 2) la gravité des crimes avec violence;
- 3) des membres de gangs de rue résidant dans le quartier.

Pour 2018, le montant accordé à l'arrondissement LaSalle est de 67 900,00 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0559 (1176818097) adoptée le 2 octobre 2017 : D'accorder un soutien financier additionnel de 21 450 \$ à la Maison des jeunes de LaSalle, pour l'année 2017, pour le prolongement du projet « Savoir se voir en gang » dans le cadre du programme de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle, et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution CA17 20 0349 en date du 23 juin 2017.

Résolution CA17 20 0349 (1176818044) adoptée le 23 juin 2017 : D'approuver les conventions à intervenir entre la Maison des jeunes de LaSalle et l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme montréalais « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue », du programme de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle. D'accorder une contribution financière de 43 500 \$ pour les deux projets.

Résolution CA16 20 0197 (1166818029) adoptée le 4 avril 2016 : D'autoriser la signature des conventions à intervenir avec la Maison des jeunes de LaSalle et le Club garçons et filles de LaSalle dans le cadre du programme montréalais « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue », du programme de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle et du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine et octroyer une contribution financière de 116 500 \$ à cette fin.

Résolution CA15 20 0097 (1156818016) adoptée le 2 mars 2015 : D'approuver les conventions à intervenir entre deux organismes et l'Arrondissement de LaSalle dans le cadre du dossier prioritaire de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle et d'octroyer une contribution financière de 104 000,01 \$ à cette fin.

Résolution no CE07 0649 (1064219002) : le comité exécutif a adopté un budget de 500 000 \$ afin de poursuivre le soutien aux projets locaux dans le cadre de la priorité de lutte aux gangs de rue, de payer deux ressources professionnelles et d'appuyer des actions de communication auprès des partenaires.

DESCRIPTION

Organisme : Maison des jeunes de LaSalle

Les projets «Savoir se voir en gang» et «Point de mire» sont retenus comme prioritaires par la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle. Le projet "Point de mire" est réalisé avec succès depuis 2008 et "Savoir se voir en gang", depuis 2010, par la Maison des jeunes de LaSalle et les résultats sont probants quant à l'impact auprès de la clientèle cible.

Projet : Point de mire

Le projet consiste à l'embauche d'un travailleur de milieu afin d'établir un lien avec les jeunes de 12 à 17 ans, d'établir un rapport d'aide et résoudre les problématiques de consommation et de violence dans le parc Hayward et dans le secteur de la Maison des jeunes. En continuité avec le travailleur de milieu, La Maison des Jeunes de LaSalle propose le service d'une unité mobile d'intervention afin de pouvoir agir efficacement sur l'ensemble des parcs et des secteurs à risque du territoire. Le Club Garçons et Filles de LaSalle offrait dans le passé cette unité d'intervention similaire.

Deux intervenants sillonneront les parcs, les secteurs problématiques du territoire dont le secteur de la RUI, Airlie-Bayne, et LaSalle Heights. Il s'agit de travail de proximité et de référencement et d'accompagnement auprès de divers services dont le CLSC . . Cette unité d'intervention sera aussi appelée à accompagner les animateurs, du programme d'animation dans les parcs de l'arrondissement afin que ces derniers puissent intervenir lors des problématiques ressenties. Des séances d'activités sportives récréatives seront aussi encadrées par les intervenants pendant la saison estivale et en gymnase pendant la période scolaire.

Contribution : 27 160,00 \$ par le Programme de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue
15 410,00 \$ par l'arrondissement (TACSU).
12 500,00 \$ par le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (TANDEM).

Projet : Savoir se voir en gang

Le projet consiste à amener les jeunes à considérer de façon plus critique leur

consommation de violence médiatique et son impact sur eux. Par des ateliers, conférences, discussions sur différents thèmes tels les relations entre jeunes et le phénomène de gang, ils seront mis en contact avec différents objets médiatiques pertinents et seront invités à partager leurs expériences et leur compréhension de l'impact que les images ont sur eux.

Contribution : 40 740,00 \$ par le Programme de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue

Organisme : Loisirs Laurendeau-Dunton

Projet : Sécurité urbaine TACSU (animation de parcs)

Le projet vise à améliorer le sentiment de sécurité des LaSallois en jumelant deux clientèles à risque; les adolescents ainsi que les aînés. Deux intervenants animeront les parcs pour garder les jeunes stimulés et ensuite offrir des ateliers de prévention, de sensibilisation ainsi que du jumelage des deux clientèles pour créer des liens et démontrer qu'il est possible d'avoir des échanges entre les deux clientèles. Le secteur prisé est celui du centre de loisirs Laurendeau-Dunton. Les animations et les interventions se dérouleront pendant la saison estivale et prendra fin en e dans le parc-école Laurendeau-Dunton, Christophe-Colomb ainsi que le parc Ouellette.

Contribution : 49 240,00 \$ par l'arrondissement (TACSU).

Organisme : Centre multiculturel de ressources de LaSalle

Projet : Soutenir les individus, les familles et la communauté en santé (S.H.I.F.C.)

Le projet est axée sur la prévention en fournissant les compétences et les outils permettant aux individus et aux familles d'apprendre comment faire face au stress associé à l'adaptation, à l'acculturation et aux changements de vie au sein d'une population défavorisée contexte socio-économique et culturel. Des ateliers sont offerts sur les différentes problématiques et sujets abordés.

Contribution : 10 350,00 \$ par l'arrondissement (TACSU).

JUSTIFICATION

Les confrontations entre membres de gangs de rue durant l'été 2004 de même que des agressions contre des personnes âgées reliées aux gangs ont fait prendre conscience de la nécessité d'agir de façon concertée et globale pour contrer le phénomène des gangs de rue à Montréal. Le comité Ville - Gangs de rue, mis en place à l'automne 2004, a convenu qu'un plan d'action intégré couvrant le court et le long termes était requis pour développer des actions porteuses de changements. En plus d'embaucher des ressources professionnelles, il faut soutenir, dès que possible, des projets ou activités permettant de renforcer, dans les arrondissements concernés et selon les modèles développés, des actions menées pour contrer les gangs de rue.

La Table d'action et de concertation en sécurité urbaine de LaSalle s'est donnée comme priorité dans son plan d'action triennal de prévenir et contrer les gangs de rue par la mise en place d'initiatives à caractère social et d'agir dans un cadre préventif. Les projets soumis s'inscrivent dans le thème 1 : La sécurité dans les lieux publics et le thème 2 : La prévention du crime et des incivilités sur le territoire du Plan d'action triennal 2014-2016 de la TACSU de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 67 900,00 \$ est assumée par la Ville centre dans le cadre du Programme de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue.
La dépense de 75 000,00 \$ est accordée par la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine et est financée par l'Arrondissement de LaSalle.

La dépense de 12 500,00 \$ est assumée par la Ville centre dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (TANDEM).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Plusieurs des initiatives mises en place à ce jour par la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine visent d'une part, à diminuer la criminalité, l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et d'autre part, à augmenter le sentiment de sécurité de la population laSalloise.

À titre de partenaire de la Table d'action et de concertation en sécurité urbaine et de l'arrondissement, la Maison des jeunes de LaSalle s'est donné comme priorité de contrer et de diminuer de façon durable les gangs de rue en agissant sur ce phénomène par le biais d'initiatives à caractère social, ce qui correspond aux priorités de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement et de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 28 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2018-05-25



Dossier # : 1185986004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner monsieur Mathieu Dubois, agent de développement culturel, pour agir à titre de représentant autorisé de l'arrondissement auprès de l'organisme Les Voyagements - théâtre de création en tournée.

De désigner monsieur Mathieu Dubois, agent de développement culturel, pour agir à titre de représentant autorisé de l'arrondissement auprès de l'organisme Les Voyagements - théâtre de création en tournée.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 17:32

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement et Directeur des travaux publics
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1185986004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner monsieur Mathieu Dubois, agent de développement culturel, pour agir à titre de représentant autorisé de l'arrondissement auprès de l'organisme Les Voyagements – théâtre de création en tournée.

CONTENU**CONTEXTE**

Les Voyagements – Théâtre de création en tournée sont un organisme disciplinaire à but non lucratif dédié à la diffusion du théâtre de création par le développement des publics adultes.

Le développement des publics repose essentiellement sur les activités de médiation artistique et le soutien à la circulation d'œuvres dramaturgiques actuelles à travers le Québec et la francophonie canadienne.

Les actions des Voyagements sont conçues dans la perspective de la professionnalisation des diffuseurs et du développement durable de la discipline théâtre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

De désigner monsieur Mathieu Dubois, agent de développement culturel, pour agir à titre de représentant autorisé de l'arrondissement auprès de l'organisme Les Voyagements – théâtre de création en tournée afin que l'arrondissement puisse continuer son partenariat avec l'organisme et bénéficier de leur service de médiation culturelle et de programmation de pièces de théâtre de création québécoise.

JUSTIFICATION

La préoccupation de bien servir la population en matière de développement culturel et les défis de proposer annuellement des programmations qui rejoignent les objectifs visés par l'arrondissement constituent le quotidien de la division bibliothèque et culture, et s'actualise par la présentation de plus d'une cinquantaine de représentations en arts de la scène annuellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-24

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818057

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder aux résidents la permission de fermer la rue Bannon, entre les avenues Sénécal et Gérald, pour y tenir une fête des voisins le 10 juin 2018. L'activité sera remise au 17 juin 2018 en cas de pluie.

D'accorder aux résidents la permission de fermer la rue Bannon, entre les avenues Sénécal et Gérald, pour y tenir une fête des voisins le 10 juin 2018. L'activité sera remise au 17 juin 2018 en cas de pluie.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 17:30

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818057

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder aux résidents la permission de fermer la rue Bannon, entre les avenues Sénécal et Gérald, pour y tenir une fête des voisins le 10 juin 2018. L'activité sera remise au 17 juin 2018 en cas de pluie.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande d'un groupe de citoyens de la rue Bannon pour obtenir l'autorisation de tenir une fête des voisins et de permettre la fermeture de la rue Bannon, entre les avenues Sénécal et Gérald, pour la tenue de l'événement. Majoritairement, les citoyens de la rue Bannon ont signé à l'effet qu'ils étaient d'accord avec la tenue de l'événement et la fermeture de la rue. L'activité sera remise au 17 juin 2018 en cas de pluie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le comité organisateur offrira des activités familiales, BBQ, musique, jeux pour enfant pour environ 35 participants.

JUSTIFICATION

Pendant de nombreuses années, l'arrondissement a soutenu le programme des Fêtes de voisins. Les fêtes des voisins et fêtes de quartier sont des initiatives citoyennes encouragées par l'Arrondissement. Elles permettent de développer le sentiment d'appartenance et de renforcer le sentiment de sécurité dans les communautés.

Les travaux publics livreront les barricades nécessaires à la fermeture de la rue. Les bénévoles procéderont à la fermeture sécuritaire de la rue le 10 juin de 11 h à 14 h, remis au 17 juin en cas de pluie, et s'assureront de respecter les consignes de sécurité, telles que recommandées par le SIM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement accorde une gratuité estimée à 200 \$ pour les services requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Pierre DUPUIS, LaSalle
Moris MARKARIAN, LaSalle
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 24 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD

Directrice



Dossier # : 1186818058

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 24 juillet 2018 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 26 juillet 2018.

D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 24 juillet 2018 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 26 juillet 2018.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 17:28

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818058

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 24 juillet 2018 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 26 juillet 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Les Aînés de LaSalle inc. ont adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir la permission de servir des boissons alcooliques durant leur pique-nique annuel du 24 juillet 2018, 26 juillet en cas de pluie, à la terrasse Serre du parc des Rapides.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA17 20 0372 (176818070) adoptée le 4 juillet 2017 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de leur pique-nique annuel qui aura lieu le 25 juillet 2017 à la terrasse Serre du parc des Rapides moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. En cas de pluie l'événement sera remis au 27 juillet 2017.

Résolution no CA15 20 0329 (1156818058) adoptée le 1er juin 2015 : D'autoriser le club Les Aînés de LaSalle à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 28 juillet 2015, remis le 30 juillet en cas de pluie, au parc des Rapides, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

DESCRIPTION

L'autorisation est donnée à Les Aînés de LaSalle inc. de se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu à la terrasse Serre du parc des Rapides moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Approximativement 200 personnes assisteront à l'événement. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

Les Aînés de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Évaluation approximative des employés cols bleus et cols blanc pour le transport du matériel et l'aménagement du site : 500 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle
Moris MARKARIAN, LaSalle
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 24 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE

Le : 2018-05-23

Agent(e) de soutien - lasa

C/d dev.sport & plein air

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818056

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 12 juin 2018.

D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 12 juin 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 17:31

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818056

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 12 juin 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation de l'Hôpital de LaSalle a déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) afin d'obtenir l'autorisation de tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'hôpital le 12 juin 2018 de 11 h à 14 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0261 (1176818054) adoptée le 1er mai 2017 : D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle le 14 juin 2017.

Résolution CA16 20 0329 (1163630006) adoptée le 6 juin 2016 : D'autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour le personnel et les bénévoles de l'Hôpital de LaSalle, au 8585, terrasse Champlain, le 15 juin 2016, de 11 h à 14 h et prêter du matériel d'une valeur de 422 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à tenir un barbecue pour les employés et bénévoles de l'Hôpital de LaSalle, au 8585, terrasse Champlain, le 12 juin 2018. Autoriser les dérogations réglementaires nécessaires à la tenue de l'événement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de prêt d'équipement s'élevant à 620 \$ sera facturé à la Fondation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Moris MARKARIAN, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 24 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-23

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1183630001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 28 juillet 2018 dans le terrain de stationnement du centre commercial Rio-Can.

D'autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 28 juillet 2018 dans le terrain de stationnement du centre commercial Rio-Can.

D'autoriser l'Association canadienne nigérienne de Montréal à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement, moyennant l'obtention d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-28 10:15

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183630001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 28 juillet 2018 dans le terrain de stationnement du centre commercial Rio-Can.

CONTENU

CONTEXTE

Montreal Caribbean Social Organization a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de tenir, avec la collaboration d'organismes, une fête interculturelle le 28 juillet 2018 et de permettre l'Association canadienne nigérienne de Montréal à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution No CA17 20 0320 (1176818056) adoptée le 5 juin 2017 : D'autoriser la tenue d'une fête interculturelle les 29 et 30 juillet 2017 dans le stationnement du centre commercial Rio-Can, moyennant l'autorisation du propriétaire. D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

Résolution No CA15 20 0402 (1156818071) adoptée le 6 juillet 2015 : D'autoriser la tenue d'une fête interculturelle les 25 et 26 juillet 2015 dans le stationnement du centre commercial Rio-Can, moyennant l'autorisation du propriétaire. D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

Résolution No CA13 20 0328 (1133413057) adoptée le 3 juin 2013 : D'autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées lors de la journée culturelle du 27 juillet dans le stationnement du centre commercial Rio-Can moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera vendue à des personnes mineures.

DESCRIPTION

Dans le cadre d'un partenariat entre Montreal Caribbean Social Organization et l'Association canadienne nigérienne de Montréal, autoriser la tenue d'une fête interculturelle dans le stationnement du Centre commercial Rio-Can. Les organisateurs doivent s'assurer d'obtenir l'autorisation du propriétaire.

Dans le cadre de cet événement grand public, autoriser la vente de boisson alcoolique et permettre à l'Association canadienne nigérienne de Montréal de se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques sur le terrain de stationnement du Centre commercial Rio-Can, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables doivent s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures et devront assurer la surveillance de nuit les 28 et 29 juillet 2018 pour assurer la sécurité des équipements de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les organismes sont des organismes reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Subvention estimée à 1 829 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'Arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle
Moris MARKARIAN, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-24

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1182365013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Metro Nissan à tenir sa vente sous la tente annuelle du 2 au 30 juin 2018.

D'autoriser Metro Nissan, 8686, boulevard Newman, à tenir sa vente sous la tente annuelle du 2 au 30 juin 2018.
D'autoriser une dérogation au règlement de zonage 2098 afin de permettre la tenue de cette vente.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-16 17:37

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182365013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Metro Nissan à tenir sa vente sous la tente annuelle du 2 au 30 juin 2018.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de Metro Nissan de tenir sa vente sous la tente annuelle du 2 au 30 juin 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0318 - vente sous la tente du 5 juin au 2 juillet 2017.
Événement annuel permis depuis plus de 15 ans.

DESCRIPTION

Autorisation à Metro Nissan, 8686, boulevard Newman, à tenir sa vente sous la tente annuelle du 2 au 30 juin 2018.
Autorisation d'une dérogation au règlement de zonage afin de permettre la tenue de cette vente.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-05-14



Dossier # : 1186152009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 455\$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location d'autoniveleuses pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 3 649 012,21 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 3 649 467,21 \$, taxes incluses.

D'entériner une dépense additionnelle de 455\$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location d'autoniveleuses pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 3 649 012,21 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 3 649 467,21 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-28 08:31

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 455\$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location d'autoniveleuses pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 3 649 012,21 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 3 649 467,21 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hiver 2017-2018 peut être qualifié d'exceptionnel. Il est tombé plus de 200 cm. Au-delà des précipitations qui ont été plus abondantes que la normale, le facteur exceptionnel découle de la fréquence des précipitations qui ont entraîné sept opérations de chargements de la neige coup sur coup. Couplé aux températures très froides qui ont perduré de décembre à la fin février, ceci a empêché la neige de fondre. En temps normal, environ 50% de la neige qui tombe est ramassée lors des chargements de la neige. Cette année, ce taux a grimpé à 90%.

Ceci a inévitablement des conséquences financières puisque les budgets et les autorisations de dépenses sont basés sur le coût moyen des contrats en fonction de leurs durées respectives. Conséquemment, les autorisations de dépenses sont insuffisantes pour les contrats de déneigement.

Le contrat accordé dans le cadre de l'appel d'offres public no. 15-14622 prévoyait une dépense totale fixée en fonction d'un nombre approximatif de 275 heures de services de location de vingt autoniveleuses dont trois avec ailes de côté (avec opérateurs) par année selon un taux unitaire et indexation annuelle. Les travaux étaient répartis entre les entrepreneurs suivants : Pépinière et Paysagiste Marina inc. pour un montant de 583 354,41 \$, taxes incluses, Les Pavages J.M. Beulieu pour un montant de 862 121,93 \$, taxes incluses, Excavation Pascal Beulieu pour un montant de 184 861,69 \$, taxes incluses, Transport Patrick Brisebois pour un montant de 349 064,10 \$, taxes incluses, Les Entreprises Pierre Ladouceur inc. pour un montant de 341 475,75 \$, taxes incluses, Francis Vanier pour un montant de 359 498,08 \$, taxes incluses, Niveleuse A.M.F. pour un montant de 327 247,59 \$, taxes incluses et Les Entreprises Canbec Construction inc. pour un montant de 631 388,66 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 18 20 0215 - 7 mai 2018 - D'entériner une dépense additionnelle de 10 000\$, taxes incluse, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location d'autoniveleuses pour les travaux de déneigement des saisons

hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 3 639 012,21\$ taxes incluses à un montant approximatif de 3 649 012,21\$.
 CA15 20 0624 - 22 octobre 2015 - D'autoriser une dépense totale de 3 673 159,79 \$, taxes incluses, pour la location horaire de vingt autoniveleuses dont trois avec ailes de côté pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec deux options de renouvellement hivernal pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020. (Appel d'offres public no 15-14622).

D'accorder les contrats de location d'autoniveleuses dont trois avec ailes de côté aux firmes suivantes :

NOM DE LA FIRME	MONTANT (taxes incluses)
Pépinière et Paysagiste Marina inc.	583 354,41 \$
Excavation Pascal Beaulieu	184 861,69 \$
Les Pavages J.M. Beaulieu	862 121,93 \$
Transport Patrick Brisebois	349 064,10 \$
Les Entreprises Pierre Ladouceur inc.	341 475,75 \$
Francis Vanier	359 498,08 \$
Niveleuse A.M.F.	327 247,59 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	631 388,66 \$

DESCRIPTION

Les contrats de Francis Vanier seront augmentés de façon à payer les heures réelles utilisées en fonction d'un nombre additionnel approximatif de 3 heures au taux horaire prévu au devis. Une erreur dans le calcul du nombre d'heures provoque une deuxième augmentation de contrat.

JUSTIFICATION

Nous avons utilisé 200 heures de location de niveleuses pour la saison 2015-2016 et une moyenne de 265 heures pour la saison 2016-2017. Compte tenu des heures de location utilisées jusqu'ici pour la saison 2017-2018, le budget initial alloué pour les trois saisons ne suffira pas pour payer les travaux de déneigement de cette troisième année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est nécessaire de majorer l'enveloppe budgétaire d'un montant approximatif de 455,00 \$ taxes incluses pour faire passer la dépense totale autorisée de 3 649 012,21 \$ taxes incluses à un montant approximatif de 3 649 467,21 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de déneigement sont un service essentiel offert aux citoyens de l'arrondissement. Étant donné les grandes quantités de neige tombée, sans majoration de l'enveloppe budgétaire, ces services ne pourront pas être offerts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 16 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moris MARKARIAN
Chef de division voirie & parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-16

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1186152010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 1 200 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 819 000 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 820 200,00 \$, taxes incluses.

D'entériner une dépense additionnelle de 1 200 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 819 000 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 820 200,00 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-28 08:31

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 1 200 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 819 000 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 820 200,00 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hiver 2017-2018 peut être qualifié d'exceptionnel. Il est tombé, en date du 2 mars 2018, près de 200 cm. Précisons que Montréal reçoit 190 cm lors d'un hiver moyen. Au-delà des précipitations qui ont été plus abondantes que la normale, le facteur exceptionnel découle de la fréquence des précipitations qui ont entraîné sept opérations de chargements de la neige coup sur coup. Couplé aux températures très froides qui ont perduré de décembre à la fin février, ceci a empêché la neige de fondre. En temps normal, environ 50% de la neige qui tombe est ramassée lors des chargements de la neige. Cette année, ce taux a grimpé à 90%.

Ceci a inévitablement des conséquences financières puisque les budgets et les autorisations de dépenses sont basés sur le coût moyen des contrats en fonction de leurs durées respectives. Conséquemment, les autorisations de dépenses sont insuffisantes pour la grande majorité des contrats de déneigement.

Le contrat accordé dans le cadre de l'appel d'offres public no. 15-14622 prévoyait une dépense totale fixée en fonction d'un nombre approximatif de 275 heures de services de location de chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5vg3 minimum (avec opérateur) par année selon un taux unitaire et indexation annuelle. Les travaux étaient répartis entre les entrepreneurs suivants : B. Frégeau et Fils inc. pour un montant approximatif de 474 271,88 \$, taxes incluses, 9037-4018 Québec inc. pour un montant approximatif de 132 786,64 \$, taxes incluses, Entreprise DJ inc. pour un montant approximatif de 142 281,56 \$, taxes incluses,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 18 20 0214 - 7 mai 2018 - D'entériner une dépense additionnelle de 8 000\$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017, et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 811 000\$, taxes incluses, à un montant approximatif de 819 000\$, taxes incluses.

CA18 20 0046 – 5 février 2018 - D'amender la résolution CA15 200625 relative au contrat de location à prix unitaire de chargeurs articulés pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin d'augmenter la dépense totale de 61 659,92 \$ taxes incluses.

CA15 20 0625 - 22 octobre 2015 - D'autoriser une dépense totale de 749 340,08 \$, taxes incluses, pour la location horaire de six chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum (avec opérateur) pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec deux options de renouvellement hivernal pour 2018-2019 et 2019-2020. (Appel d'offres public no 15-14622)

D'accorder les contrats de location de chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5vg³ minimum (avec opérateur) aux firmes suivantes :

NOM DE LA FIRME	MONTANT (taxes incluses)
B. Frégeau et Fils inc.	474 271,88 \$
9037-4018 Québec inc.	132 786,64 \$
Entreprise DJ inc.	142 281,56 \$

DESCRIPTION

Le contrat de B. Frégeau et Fils inc. sera augmenté de façon à payer les heures réelles utilisées en fonction d'un nombre additionnel approximatif de 10 heures au taux horaire prévu au bordereau de prix. Une erreur dans le calcul du nombre d'heures provoque une troisième augmentation de contrat.

JUSTIFICATION

Nous avons utilisé 200 heures de location de chargeurs articulés pour la saison 2015-2016 et une moyenne de 324 heures pour la saison 2016-2017. Compte tenu des heures de location utilisées jusqu'ici pour la saison 2017-2018, le budget initial alloué pour les trois saisons ne suffira pas pour terminer les travaux de déneigement de cette troisième année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est nécessaire de majorer l'enveloppe budgétaire d'un montant approximatif de 1 200,00 \$ taxes incluses pour faire passer la dépense totale autorisée de 819 000 \$ taxes incluses à un montant approximatif de 820 200 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de déneigement sont un service essentiel offert aux citoyens de l'arrondissement. Étant donné les grandes quantités de neige tombée, sans majoration de l'enveloppe budgétaire, ces services ne pourront pas être offerts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 16 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moris MARKARIAN
Chef de division voirie & parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-16

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1187151027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 5 010,03 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues 2016 (PRR) dans le cadre du contrat accordé à Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 120 781,24 \$ à 125 791,27 \$, taxes incluses

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 010,03 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues 2016 (PRR) dans le cadre du contrat accordé à Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 120 781,24 \$ à 125 791,27 \$, taxes incluses.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-30 08:06

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1187151027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 5 010,03 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfacement de diverses rues 2016 (PRR) dans le cadre du contrat accordé à Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 120 781,24 \$ à 125 791,27 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a octroyé un contrat aux Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfacement de diverses rues (2016) dans le cadre du PRR. Les travaux ont eu lieu en 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 20 0631 - 22 octobre 2015 - D'autoriser une dépense maximale de 120 781,24 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfacement de diverses rues (2016) dans le cadre du PRR de l'arrondissement de LaSalle comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

DESCRIPTION

Lors des travaux de la 68e Avenue, des correctifs ont été demandé et exécuté en fin de l'année 2017 , ce qui a engendré des dépenses en horaires de la firme mandatée en surveillance. Les travaux étaient essentiels à la sécurité des automobilistes.

JUSTIFICATION

Ces travaux ont engendré une augmentation des heures de la firme, provoquant ainsi un dépassement de coût du mandat soit 4.14 % du contrat accordé. Le coût du contrat reste inférieur au coût de l'estimation et la nature des services professionnels demandés est restée identique aux documents d'appel d'offres.

Les dépenses en horaires de la firme mandatée en surveillance se résument comme suit :

Coordination d'un ingénieur
Mise en plan du changement
Surveillance des travaux

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 28 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-05-25



Dossier # : 1187151025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel à Les Consultants S.M. Inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la surveillance et aux contrôles qualitatifs des matériaux de construction de conduites d'égout, d'aqueduc, de trottoir et de pavage des rues C et D du projet domiciliaire Bobois dans l'arrondissement de LaSalle – Budget de 52 000 \$, taxes incluses, selon l'entente-cadre no 1197602 (17-115664-3) et autoriser l'utilisation du surplus pour effectuer cette dépense, la dépense total de 125 329.90 \$ sera remboursée selon les modalités de l'entente approuvée entre le promoteur et la ville.

D'autoriser un budget additionnel à Les Consultants S.M. Inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la surveillance et aux contrôles qualitatifs des matériaux de construction de conduites d'égout, d'aqueduc, de trottoir et de pavage des rues C et D du projet domiciliaire Bobois dans l'arrondissement de LaSalle – Budget de 52 000 \$, taxes incluses, selon l'entente-cadre no 1197602 (17-115664-3) et autoriser l'utilisation du surplus pour effectuer cette dépense qui devra être remboursée par le promoteur.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-30 09:48

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un budget additionnel à Les Consultants S.M. Inc. pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la surveillance et aux contrôles qualitatifs des matériaux de construction de conduites d'égout, d'aqueduc, de trottoir et de pavage des rues C et D du projet domiciliaire Bobois dans l'arrondissement de LaSalle – Budget de 52 000 \$, taxes incluses, selon l'entente-cadre no 1197602 (17-115664-3) et autoriser l'utilisation du surplus pour effectuer cette dépense, la dépense total de 125 329.90 \$ sera remboursée selon les modalités de l'entente approuvée entre le promoteur et la ville.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a octroyé un premier mandat à Les Consultants S.M. Inc., selon l'entente cadre de la ville de Montréal (15-13877-1, entente no 1054934) , pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la surveillance et aux contrôles qualitatifs des matériaux de construction de conduites d'égout, d'aqueduc, de trottoir et de pavage des rues C et D, du projet domiciliaire Bobois dans l'arrondissement de LaSalle.

Selon l'entente sur les infrastructures avec le promoteur Tour Utopia, du projet domiciliaire Bobois , les travaux devaient se terminer complètement en mai 2017.

Une deuxième phase de travaux est sur le point de débiter soit la construction de la fondation de rue et des trottoirs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0432 - 14 août 2017 - D'accepter la nouvelle entente sur les infrastructures entre Les Tours Utopia inc. et la Ville de Montréal pour le projet domiciliaire Domaine Bobois - D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette entente.

D1166152015 – 10 Novembre 2016 - D'autoriser une dépense maximale de 73 329,90 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin de réaliser la surveillance en résidence et le contrôle administratif des travaux d'infrastructures souterraines des rues C et D du projet domiciliaire Bobois selon l'entente-cadre no 15-13877-1, entente no 1054934 dans l'arrondissement de LaSalle comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'octroyer à Les Consultants S.M. Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit

au prix total de 73 329,90 \$, taxes incluses, conformément à la demande de services professionnels.

DESCRIPTION

Le mandat de la firme doit être prolongé selon l'échéancier réel du promoteur des Tours Utopia afin de réaliser les travaux sur la fondation, les trottoirs, etc.. L'utilisation d'une entente cadre de la ville, nous permet de poursuivre la surveillance des travaux d'infrastructures souterraines des rues C et D avec la firme Les Consultants S.M. Inc..

JUSTIFICATION

Vu le grand nombre des travaux planifiés pour l'année 2018, le personnel des Travaux publics ne peut réaliser la surveillance de ces travaux. Le prolongement du contrat de surveillance pour Les Consultants S.M. Inc permettra donc une surveillance adéquate de ce projet.

Le budget initialement prévu pour assurer la surveillance en résidence et le contrôle administratif des travaux était de 73 329,90 \$, taxes incluses, selon l'entente-cadre no 15-13877-1, entente no 1054934.

Étant donné que l'entente de Montréal pour les services professionnels de surveillance citée ci-dessus est complétée, nous suggérons donc l'utilisation de la nouvelle entente cadre no 1197602 (17-115664-3) avec le même consultant soit Les Consultants S.M. Inc.

Tous les frais seraient remboursés selon les modalités de l'entente, sur remise de toutes les pièces justificatives.

Nous recommandons d'autoriser un budget additionnel à Les Consultants S.M. Inc. au montant de 52 000.00 \$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de ces services seront remboursés en partie par le Promoteur et par la Ville de Montréal puisque que la rue D est une rue adjacente à un parc. Les montants à payer par la Ville de Montréal sont déterminés dans l'entente sur les infrastructures approuvée par le Conseil d'arrondissement.

Le coût total de ce dossier est de 125 329.90\$, taxes incluses sera entièrement financé par l'autorité de l'affectation du surplus de l'arrondissement et le tout devra être remboursé selon les modalités de l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juin 2018

Début des services : Juin 2018

Fin des services : novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 28 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-28

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1183035006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 26 avril au 21 mai 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2018.

Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 26 avril au 21 mai 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-24 06:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183035006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 26 avril au 21 mai 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 25 avril 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2018 entérinés par le conseil d'arrondissement CA18 200218.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 26 avril au 21 mai 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2018 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER
Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22
Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières



Dossier # : 1182365005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de LaSalle

D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0119, intitulé « Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de LaSalle » et de publier l'avis public requis par la loi.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-10 16:40

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182365005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1182365005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption du projet de loi 122 le 16 juin 2017, la *Loi sur les cités et villes* a été amendée afin d'y ajouter l'article 345.1 qui précise qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics. Le règlement doit prévoir minimalement une diffusion sur Internet. Une fois adopté, ce règlement ne peut toutefois être abrogé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé de profiter de la possibilité d'adopter un règlement sur les avis publics. Tous les avis publics à l'exception des avis d'appels d'offres publics seront publiés uniquement directement sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

La publication des avis publics sur le site de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de LaSalle a plusieurs avantages. La publication pourra se faire plus rapidement sans être restreinte par les dates de tombées des journaux. L'arrondissement aura une plus grande souplesse si des avis correctifs sont nécessaires à la suite de changements de dernière minute aux dossiers. Des économies annuelles approximatives de 20 000 \$ sont à anticiper en fonction des coûts 2014 à 2017. Enfin, cette rapidité et cette souplesse permettront d'offrir un meilleur service aux citoyens tout en économisant des frais considérables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Économies annuelles approximatives de 20 000 \$ anticipées en fonction des coûts 2014 à 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-02-21



Dossier # : 1182363018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14)

D'adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le second projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 15:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1182363018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14)

D'adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), la résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-10 16:40

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14)

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire d'un bâtiment qui se trouve dans une zone où seuls les usages commerciaux de vente au détail et de service ainsi que des usages mixte (commercial au rez-de-chaussée et résidentiel à l'étage) sont autorisés. Le propriétaire n'arrive pas à trouver un locataire commercial pour occuper le rez-de-chaussée et le sous-sol de son bâtiment, et ce, depuis plusieurs années.

Le bâtiment, construit en 1924, était originellement construit pour des fins entièrement résidentielles et il a été occupé à cette fin au rez-de-chaussée et à l'étage pendant plusieurs années. Le rez-de-chaussée a ensuite été occupé à une fin commerciale quelques années, mais le bâtiment a toujours conservé son aspect entièrement résidentiel. C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que le propriétaire dit avoir de la difficulté à trouver un locataire commercial et ce, depuis les 10 dernières années.

En 2008, le propriétaire, qui était le même qu'actuellement, a déposé une demande de P.P.C.M.O.I. afin que son immeuble soit entièrement occupé à des fins résidentielles. Le projet avait fait l'objet d'une résolution favorable par le conseil d'arrondissement, mais le propriétaire a finalement retiré sa demande en cour de procédure d'avis public pour des raisons financières. Il désire aujourd'hui poursuivre sa demande.

Le bâtiment se situe dans la zone C02-11 où seuls les commerces de détail et de service ainsi que les commerces mixtes (commerce et habitation) y sont autorisés. Nous constatons toutefois dans la zone, en plus des bâtiments entièrement commerciaux et des bâtiments mixtes, quelques habitations entièrement résidentielles, dont l'immeuble voisin de celui visé par la demande.

En ce qui a trait au Plan d'urbanisme, la demande respecte les objectifs du chapitre 10 qui porte sur l'arrondissement de LaSalle. Le bâtiment se situe d'ailleurs dans un secteur dont l'affectation principale est résidentielle.

La demande vise donc à accorder l'occupation de l'ensemble du bâtiment à une fin résidentielle, soit l'usage « habitation bifamiliale », alors que seuls les usages "commerce de

détail et de service" ainsi que "commerce mixte" sont autorisés en vertu des articles numéros 3.5.1 et 3.5.1.4 (grille des usages et des normes de la zone C02-11) du règlement de zonage 2098, où se situe la propriété, donc une occupation entièrement commerciale ou une occupation du rez-de-chaussée commerciale et de l'étage à des fins d'habitation est autorisée. Elle vise aussi à accorder la modification de l'occupation d'un bâtiment aux fins d'une habitation bifamiliale qui ne présenterait aucune unité de stationnement, alors qu'en vertu de l'article 6.1.5.1 du règlement de zonage, une telle modification doit comprendre l'aménagement d'au moins deux (2) cases de stationnement. La cour arrière peut difficilement être aménagée afin d'accueillir des unités de stationnement, particulièrement considérant qu'elle est enclavée. On ne peut effectivement accéder à la cour arrière qu'en passant par le stationnement public de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1082363093 (résolution numéro CA09 20 0054) pour l'adoption d'un P.P.C.M.O.I.

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14).

JUSTIFICATION

Recommandations du comité consultatif d'urbanisme:

- Ø **Considérant** que le projet respecte le Plan d'urbanisme;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les critères du règlement sur les P.P.C.M.O.I.;
- Ø **Considérant** que le bâtiment présente une facture résidentielle, qu'il a été construit à cette fin et qu'il a été occupé principalement à cette fin pendant plusieurs années depuis sa construction;
- Ø **Considérant** que l'environnement du bâtiment est propice à une occupation entièrement commerciale et à une occupation mixte, mais que quelques immeubles situés dans la zone C02-11 sont déjà occupés à une fin entièrement résidentielle;
- Ø **Considérant** qu'il serait très difficile d'aménager des cases de stationnement sur la propriété, sans devoir, en plus, établir une servitude de passage sur le terrain du stationnement public de l'arrondissement;
- Ø **Considérant** qu'une demande de P.P.C.M.O.I. a déjà fait l'objet d'une recommandation favorable en 2008 de la part du CCU et d'une résolution d'approbation par le conseil d'arrondissement, mais que la demande a été annulée par manque de fonds du requérant:

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable au projet de résolution.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis du CCU;
2. adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. assemblée publique de consultation;
5. adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité au règlement numéro LAS-0041.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-03-22



Dossier # : 1182363043

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre d'ajouter des ouvertures sur la façade principale et la façade latérale droite d'un bâtiment industriel situé aux 990 à 998, rue d'Upton

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001380431), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'ajouter des ouvertures sur la façade principale et la façade latérale droite d'un bâtiment industriel situé aux 990 à 998, rue d'Upton.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 18:40

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363043

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre d'ajouter des ouvertures sur la façade principale et la façade latérale droite d'un bâtiment industriel situé aux 990 à 998, rue d'Upton

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à faire des modifications dans une partie d'un bâtiment industriel afin d'y aménager une nouvelle suite. La porte existante sera doublée et flanquée de grandes baies latérales vitrées et d'une imposte. Le perron sera remplacé, sans toutefois être modifié, et un toit sera installé au-dessus de celui-ci. Cinq nouvelles fenêtres seront percées, soit deux sur la façade principale et trois sur la façade latérale droite. Il n'y a actuellement aucune fenêtre sur cette partie du bâtiment. Les cadres des fenêtres seront identiques à ceux existants, soit en aluminium de couleur foncée.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIA se trouvent à l'article au chapitre 3 (bâtiments industriels).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001380431), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'ajouter des ouvertures sur la façade principale et la façade latérale droite d'un bâtiment industriel situé aux 990 à 998, rue d'Upton.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet présente un traitement d'une qualité architecturale équivalente pour toutes les façades visibles à partir des voies publiques et de circulation et favorise la transparence de tous ces murs;
- Ø **Considérant** que les interventions mettent en valeur le bâtiment;

- Ø **Considérant** que l'ajout d'ouvertures permet de créer un architectural diversifié en éliminant les longues façades;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (bâtiments industriels);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-05-24



Dossier # : 1182363042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir, sur sa façade latérale droite, un bâtiment industriel situé au 9321, rue Airlie

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001418399), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir, sur sa façade latérale droite, un bâtiment industriel situé au 9321, rue Airlie.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 18:48

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir, sur sa façade latérale droite, un bâtiment industriel situé au 9321, rue Airlie

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à ajouter une porte d'entrée ainsi qu'une porte de garage sur la façade latérale droite d'un bâtiment situé en secteur industriel. Le bâtiment présente déjà plusieurs suites. Une nouvelle suite sera aménagée sur la façade latérale gauche, d'où le besoin d'ajouter des ouvertures, dont une nouvelle entrée principale.

Le perron existant devant l'entrée principale de la suite voisine, située à l'angle de la façade principale et de la façade latérale droite, sera prolongé afin de créer un trottoir jusqu'à l'entrée principale de la nouvelle suite. Le tout, afin de s'assurer de la sécurité des piétons.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIA se trouvent à l'article au chapitre 3 (bâtiments industriels).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001418399), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre d'agrandir, sur sa façade latérale droite, un bâtiment industriel situé au 9321, rue Airlie.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet présente un traitement d'une qualité architecturale équivalente pour toutes les façades visibles à partir des voies publiques et de circulation et favorise la transparence de tous ces murs;
- Ø **Considérant** que les interventions mettent en valeur le bâtiment;
- Ø **Considérant** que l'ajout d'ouvertures permet de créer un architectural

diversifié en éliminant les longues façades;
Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (bâtiments industriels);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-05-24



Dossier # : 1182363041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation unifamiliale située au 145, rue Smith

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001417464), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation unifamiliale située au 145, rue Smith.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 18:50

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363041

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation unifamiliale située au 145, rue Smith

CONTENU

CONTEXTE

La propriété visée par la demande est un bâtiment de type « maison chalet » qui daterait de 1951. Elle possède un étage et demi, un toit à deux versants droits dont le faîte est perpendiculaire à la rue. Le toit présente une lucarne sur chacune de ses faces latérales. Un agrandissement d'un seul étage, dont le toit est en appentis, a été réalisé derrière le corps de logis central. Le projet vise à ajouter un étage sur la partie arrière du bâtiment et à augmenter l'aire habitable de l'étage de la partie avant. Plus spécifiquement, les travaux visent à vis :

1. Ajouter un deuxième étage à l'arrière du corps de logis central;
2. augmenter la hauteur des murs de l'étage et surhausser le toit;
3. agrandir les fenêtres du pignon de la façade principale;
4. agrandir les fenêtres du pignon de la façade arrière (non soumis au PIIA);
5. remplacer l'ensemble du revêtement extérieur des murs, actuellement du clin de bois d'ingénierie, par le même matériau (marque Canoxel, modèle Ridgewood D-5, couleur gris moyen – Loup Gris, ou l'équivalent).

Concernant la hauteur du bâtiment, elle est actuellement de 7,7 mètres. Suite à la rénovation, elle sera d'un peu moins de 9,3 mètres. La hauteur maximale autorisée dans la zone est de 10 mètres. Il est pertinent de mentionner que le premier projet du requérant était d'avoir, en plus d'un deuxième étage plain-pied, un comble habitable; ce qui portait la hauteur totale du bâtiment à presque 10 mètres. Afin de mieux s'intégrer aux bâtiments du voisinage, qui présentent des hauteurs variant principalement entre 7 et 8 mètres, et donc afin de mieux respecter les objectifs et critères du PIIA, nous lui avons recommandé de ne pas faire de combles habitables et de baisser la pente du toit afin que le bâtiment soit d'une hauteur moindre.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIA se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêt).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (AG3001417464), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'agrandissement et le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur des murs d'une habitation unifamiliale située au 145, rue Smith.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêts);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.p permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-24

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363040

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la rénovation du bâtiment principal et du garage détaché d'une habitation unifamiliale située au 66, avenue Strathyre

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001419029), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la rénovation du bâtiment principal et du garage détaché d'une habitation unifamiliale située au 66, avenue Strathyre.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 18:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363040

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la rénovation du bâtiment principal et du garage détaché d'une habitation unifamiliale située au 66, avenue Strathyre

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à rénover plusieurs éléments d'une habitation unifamiliale datant de 1922 ainsi que son garage détaché, soit plus spécifiquement :

1. Enlever la pierre collée sur la façade principale du bâtiment afin de revenir à la brique d'origine;
2. remplacer une partie de la maçonnerie autour de la porte d'entrée principale par du clin de bois véritable;
3. ajouter une fenêtre sur la façade latérale gauche;
4. remplacer la galerie de l'entrée principale. Le nouveau toit et un muret latéral, qui feront aussi figure de garde-corps, seront en clin de bois véritable;
5. remplacer le revêtement des 4 lucarnes de toit, actuellement du clin vinyle, par du clin de bois véritable;
6. aménager des marches et une boîte à fleurs en béton, en continuité à la plate-forme et aux marches de la galerie avant;
7. remplacer le revêtement extérieur du garage par du clin de bois véritable.

Il est à noter que les portes et les fenêtres seront aussi remplacées, mais cette intervention n'est pas soumise au PIIA.

Concernant le garage, le mur latéral gauche est sur la ligne de propriété. Il est donc possible, en vertu des exigences du Code national du bâtiment (CNB), que le revêtement extérieur de ce mur doit être un revêtement ayant une résistance au feu. Si tel est le cas, le revêtement ne pourrait donc pas être du bois, mais un autre matériau, tel que, par exemple, du clin de fibrociment ou du clin d'aluminium.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIA se trouvent au chapitre 10 (secteurs et bâtiments patrimoniaux).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001419029), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la rénovation du bâtiment principal et du garage détaché d'une habitation unifamiliale située au 66, avenue Strathyre.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment et sont de facture contemporaine et reviennent en partie aux caractéristiques d'origine du bâti.

Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment;

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (secteurs et bâtiments patrimoniaux);

Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-24

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement extérieur des murs, l'agrandissement d'une fenêtre et la peinture de la brique d'une habitation unifamiliale située au 1009, 34e Avenue

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001414585), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement extérieur des murs, l'agrandissement d'une fenêtre et la peinture de la brique d'une habitation unifamiliale située au 1009, 34e Avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 18:58

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement extérieur des murs, l'agrandissement d'une fenêtre et la peinture de la brique d'une habitation unifamiliale située au 1009, 34e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à rénover certains éléments de la façade principale du bâtiment, soit plus précisément :

1. Déplacer et agrandir une fenêtre;
2. Remplacer le revêtement extérieur du mur avant, actuellement du clin de vinyle, par du clin de bois d'ingénierie;
3. Peinturer la brique blanche de la façade principale en gris très pâle.

Il est à noter que les portes et les fenêtres seront aussi remplacées, mais ces éléments ne sont pas soumis au PIIA.

Le bâtiment daterait de 1956. Il s'agit d'un bâtiment de type B en vertu de l'annexe "E" du règlement sur les PIIA. Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIA se trouvent au chapitre 23 (secteur Riverside).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001414585), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement extérieur des murs, l'agrandissement d'une fenêtre et la peinture de la brique d'une habitation unifamiliale située au 1009, 34e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

Ø **Considérant** que les interventions respectent la typologie du bâtiment, telle que définie à l'annexe « E » du règlement sur les PIIA (type B), et ce, tout en respectant l'individualité du bâtiment architectural, soit un bâtiment type situé dans le secteur Riverside;

Ø **Considérant** que les modifications sont conçues en prenant en considération le traitement des bâtiments comparables de qualité situés dans le voisinage;

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (secteur Riverside);

Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER

Le : 2018-05-24

C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>> Directeur



Dossier # : 1182363038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement du mur pignon de la façade principale et du revêtement de la partie supérieure des murs d'une habitation unifamiliale située au 7506, rue Bannon

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001418087), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement du mur pignon de la façade principale et du revêtement de la partie supérieure des murs d'une habitation unifamiliale située au 7506, rue Bannon.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 19:01

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement du mur pignon de la façade principale et du revêtement de la partie supérieure des murs d'une habitation unifamiliale située au 7506, rue Bannon

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à remplacer le clin de vinyle installé verticalement sur le pignon de la façade principale par du clin d'aluminium installée horizontalement, de même que le bandeau de vinyle situé dans la partie supérieure des murs, par de l'aluminium. Le bâtiment daterait de 1940 et à subi peu de modifications à ses caractéristiques d'origine. Plusieurs bâtiments similaires et présentant le même mur pignon sur leur façade principale, ont été construits dans le quartier. Les pignons sont principalement recouverts de vinyle installé verticalement, mais quelques-uns sont recouverts de vinyle ou d'aluminium installé horizontalement. L'espacement et la pose du clin sont quant à eux très variables.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIA se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêt).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001418087), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement du mur pignon de la façade principale et du revêtement de la partie supérieure des murs d'une habitation unifamiliale située au 7506, rue Bannon.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment;

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêts);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-05-24



Dossier # : 1182363037

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie des revêtements extérieurs des murs et la rénovation de plusieurs autres éléments de l'habitation bifamiliale située aux 194 et 196, 5e Avenue

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001416739), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie des revêtements extérieurs des murs et la rénovation de plusieurs autres éléments de l'habitation bifamiliale située aux 194 et 196, 5e Avenue.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 19:10

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182363037**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie des revêtements extérieurs des murs et la rénovation de plusieurs autres éléments de l'habitation bifamiliale située aux 194 et 196, 5e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise à rénover plusieurs éléments d'une habitation bifamiliale, soit :

1. Remplacer le revêtement extérieur de la façade principale, d'une partie du revêtement extérieur de la façade latérale droite ainsi que d'une partie de la façade arrière;
2. Remplacer les portes et les fenêtres (le remplacement des portes n'étant toutefois pas assujéti au PIIA);
3. Enlever le toit de la galerie de la façade principale et remplacer le toit de la galerie de l'étage de la façade latérale droite (l'ensemble des escaliers, plates-formes et garde-corps seront toutefois conservés);
4. Enlever l'avant-toit du haut du mur des façades avant et latérale droite (qui fait office de parapet);
5. Peinturer le revêtement d'acrylique de la façade latérale droite et des blocs de béton de la façade latérale gauche;
6. Agrandir une fenêtre située au rez-de-chaussée de la façade latérale droite afin d'aménager une porte-patio;
7. Aménager une terrasse sur le toit sur la façade arrière, soit au-dessus du toit de l'agrandissement du corps de logis.

La façade principale du bâtiment est actuellement recouverte de pierre au rez-de-chaussée et d'acrylique à l'étage. Les revêtements seront remplacés par de la brique d'argile de couleur rouge (format modulaire ou Québec, fini lisse, couleur rouge, ou l'équivalent). La façade latérale droite est actuellement recouverte d'acrylique gris pâle et de clin de vinyle pour la partie arrière du mur de l'étage (qui est un petit agrandissement). L'acrylique sera peint en gris foncé et le clin de vinyle sera remplacé par du clin de bois d'ingénierie gris pâle installé horizontalement (marque Canexel, couleur brume, ou l'équivalent). Le mur latéral gauche est quant à lui construit de blocs de béton. Celui-ci serait peint en gris, similaire au gris du mur latéral droit.

La propriété est située dans le Village des Rapides. Le bâtiment daterait de 1940 et est du

type « maison de faubourg », mais plusieurs modifications ont été apportées à celui-ci et il a perdu quelques-unes de ses caractéristiques d'origine.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIA se trouvent au chapitre 24 (secteur Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001416739), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement d'une partie des revêtements extérieurs des murs et la rénovation de plusieurs autres éléments de l'habitation bifamiliale située aux 194 et 196, 5e Avenue.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet permettrait la rénovation et la restauration complète du bâtiment, et ainsi donc, sa mise en valeur;
- Ø **Considérant** que les matériaux et le style proposés sont appropriés à l'histoire, à l'architecture et au contexte du bâtiment principal;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (secteur Village des Rapides);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-05-24



Dossier # : 1182363036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 2366 et 2368, rue Shirley

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001415675), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 2366 et 2368, rue Shirley.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 19:16

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 2366 et 2368, rue Shirley

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à remplacer la pierre située aux deux extrémités de la façade principale d'un duplex laSallois par de la pierre de couleur et de taille similaire. Le bâtiment daterait de 1972 et a subi peu de modifications à ses caractéristiques d'origine. Plusieurs bâtiments très similaires et présentant le même type de revêtement ont été construits dans le quartier. La rue Shirley se démarque d'ailleurs par la présence de plusieurs bâtiments presque identiques. Les extrémités du bâtiment sont toutes marquées par l'utilisation de pierre. Il est à noter que les deux voisins de bâtiments jumelés effectuent ensembles les mêmes travaux, permettant d'assurer une uniformité aux immeubles.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIA se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêt).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001415675), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 2366 et 2368, rue Shirley.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment;
- Ø **Considérant** que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments comparables;

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêts);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-05-24



Dossier # : 1182363035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 2362 et 2364, rue Shirley

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001416190), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 2362 et 2364, rue Shirley.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 19:17

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182363035**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur d'une habitation bifamiliale située aux 2362 et 2364, rue Shirley

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise à remplacer la pierre située aux deux extrémités de la façade principale d'un duplex laSallois par de la pierre de couleur et de taille similaire. Le bâtiment daterait de 1972 et a subi peu de modifications à ses caractéristiques d'origine. Plusieurs bâtiments très similaires et présentant le même type de revêtement ont été construits dans le quartier. La rue Shirley se démarque d'ailleurs par la présence de plusieurs bâtiments presque identiques. Les extrémités du bâtiment sont toutes marquées par l'utilisation de pierre. Il est à noter que les deux voisins de bâtiments jumelés effectuent ensemble les mêmes travaux, permettant d'assurer une uniformité aux immeubles.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIA se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêt).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001416190), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur aux extrémités d'une habitation bifamiliale située aux 2362 et 2364, rue Shirley.

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 mai 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment;
- Ø **Considérant** que la conception reflète la qualité du traitement des bâtiments

comparables;

Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêts);

Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-05-24



Dossier # : 1182363045

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage sur une propriété située sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage sur la propriété ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais du propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
7743 et 7745, rue Broadway	18704-1	2018-05-24	Immédiat

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 17:56

Signataire : Benoit G GAUTHIER

 Directeur d'arrondissement
 LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1182363045**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage sur une propriété située sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage sur la propriété ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais du propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
7743 et 7745, rue Broadway	18704-1	2018-05-24	Immédiat

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le propriétaire de l'immeuble ci-haut mentionné a été avisé par lettre certifiée de se conformer au règlement numéro 2191, article 3.1 et il ne s'y est pas conformé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément au règlement de nuisances numéro 2191:
Article 3.1: Étant le propriétaire, en ayant déposé, laissé ou permis qu'il soit déposé ou laissé sur un immeuble des matières nuisibles (dans le cas présent, des déchets de construction/rénovation/démolition)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel LABERGE
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-24

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de mars et avril 2018

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de mars et avril 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 17:55

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de mars et avril 2018

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires décisionnels:
1182363005
1182363020

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour les mois de mars et avril 2018.

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :

Coût de base pour permis : 25 \$ X 56 certificats = 1 400 \$
Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 25 805 \$

Total : = 27 205 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité au règlement numéro LAS-0060.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel LABERGE
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-05-24



Dossier # : 1182363044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 33 620 \$ pour la demande de permis (3001425279) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 929 426 (rue Lyette)

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 33 620 \$ pour la demande de permis (3001425279) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 929 426 (rue Lyette).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-27 18:31

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 33 620 \$ pour la demande de permis (3001425279) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 929 426 (rue Lyette)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement 10-018, intitulé Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de LaSalle, exige préalablement la délivrance d'un permis de construction concernant un projet de redéveloppement, le propriétaire doit, au choix du conseil, soit :

1. Céder à l'arrondissement 10 % du site; ou
2. Verser à l'arrondissement une compensation monétaire de 10% de la valeur du site; ou
3. Céder à l'arrondissement une partie du terrain et une compensation monétaire dont le total égal à 10% de la valeur du site.

De plus, l'article 8 stipule que lorsqu'une opération cadastrale a déjà été réalisée pour le site visé, une exemption est accordée proportionnellement au montant versé au moment de la cession.

La valeur du site est la valeur indiquée au rôle d'évaluation, puisque le terrain constitue une unité distincte.

La demande de permis de construction 3001424279 représente un projet de redéveloppement tel que décrit au règlement puisque la demande de permis de construction vise la construction d'un bâtiment, où l'usage du groupe "habitation" est autorisé et a pour effet d'augmenter le nombre de logements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1172363057 - PPCMOI (PP-13) - résolution 4 juillet 2017

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 33 620 \$ pour la demande de permis (3001425279) visant la construction d'un bâtiment de type «multifamilial» sur le lot numéro 1 929 426 (rue Lyette)

JUSTIFICATION

La cession est exigée en compensation monétaire puisque le projet est à proximité de grands parcs (canal de l'aqueduc et berges du Saint-Laurent) et le secteur est desservi par plusieurs parcs locaux.

Le calcul doit représenter 10% de la valeur indiquée au rôle d'évaluation, soit: 336 200 \$ à un taux de 10% = 33 620 \$

Aucune exemption n'est applicable dans ce cas.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0010000.301741.41000.74420.013529.0000.000000.000000.00000.00000
(Beluga 01.233.90.015).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité au règlement numéro 10-018.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 25 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel LABERGE
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-05-24

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1186456006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-28 08:19

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186456006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division - ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-05-24